Procès- verbal de l'assemblée communale ordinaire du 4 octobre 2021 / affiché le 13 octobre 2021

Procès-verbal n°	: 02
Séance présidée par	: Kohler Jean-Philippe, président des assemblées
Secrétaire	: Metafuni Véronique, secrétaire des assemblées
Conseil communal	: Jolissaint Didier, Breton Albert, Cerf Mathieu, Froté Valérie, Paupe Ismaël, Schlüchter Audrey
Excusé	: Rebetez Raphaël
Lieu	: centre sportif et culturel
Début / Fin	: 20h00 / 21h42

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mars 2021
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP et donner compétence à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement
3. Discuter et voter les comptes 2020 ainsi que la liste des dépassements budgétaires
4. Nomination d'un membre à la commission de vérification des comptes pour la fin de la période législative 2018 – 2022
5. Discuter et voter le droit de cité à Mme Maudru Isabelle
6. Divers
7. Information sur la déchèterie communale

M. le Président présente les salutations aux citoyennes et citoyens et souhaite la bienvenue à chacune et chacun pour la deuxième assemblée communale de l'année. Il rappelle les mesures sanitaires en vigueur depuis le 13 septembre 2021.

Il remercie les citoyens de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité de par leur présence à l'assemblée de ce soir et remercie chacun de s'exprimer de manière précise et concise afin que les débats soient le plus clairs possible.

Le Président ouvre, en présence de 39 ayants droit (majorité 20), l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021 convoquée par publication communale du 13 septembre 2021 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 32 du 16 septembre 2021.

Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay
Téléphone 032 471 01 30 - M : conseil.communal@courgenay.ch

Pour le bon déroulement de l'assemblée et conformément à l'art 17 al. 1 du règlement d'organisation de la commune, il demande que 2 scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne MM Marc-Antoine Fleury et Raymond Desboeufs. L'assemblée communale accepte les 2 scrutateurs proposés par M. le Président. Ce dernier les remercie d'avance de leur collaboration.

La salle compte une personne n'ayant pas le droit de vote ; il s'agit de M. Fabrice Burrus, directeur de la succursale de Courgenay du bureau ATB qui présentera le point 2). Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

1. **Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 22 mars 2021**

M. le Président rappelle la teneur de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation de la commune de Courgenay qui stipule ;

« le procès-verbal sera rédigé dans un délai de quinze jours. Il sera diffusé (site Internet, notamment) à l'intention des citoyennes et des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture ».

Il informe ensuite l'assemblée que le PV a été affiché au panneau d'affichage public en date du 31 mars 2021 et inséré sur le site internet de la commune et qu'aucune demande de complément ou de rectification n'a été demandée. Néanmoins, il demande si quelqu'un dans la salle suggère une modification ou correction à apporter au PV, ce qui n'est pas le cas.

Le PV est donc accepté à l'unanimité. Le Président remercie la secrétaire communale, secrétaire des assemblées.

2. **Discuter et voter un crédit de Fr. 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP et donner compétence à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement**

Pour traiter ce point, M. le Président se réjouit de saluer M. Fabrice Burrus, directeur de la succursale de Courgenay du bureau ATB qui présentera le point. Au préalable, M. le Président cède la parole à M. Ismaël Paupe, conseiller communal en charge du dossier pour l'entrée en matière.

M. Ismaël Paupe rappelle que la mise en service de la STEP du SEPE date de 1987. Le crédit de 3.19 mio de francs soumis ce soir à l'assemblée permettra de moderniser le traitement des boues dont une partie des ouvrages arrivent en fin de vie et nécessitent des travaux de réfection, urgents pour certains, afin de permettre à la STEP de continuer à épurer les eaux usées correctement. Ces travaux permettront de réhabiliter certains ouvrages, de simplifier certains processus et d'optimiser globalement le fonctionnement du traitement des boues. Le conseil communal propose à l'assemblée d'accepter l'entrée en matière.

M. le Président remercie M. Ismaël Paupe et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il passe donc la parole à nouveau à M. Ismaël Paupe puis à M. Fabrice Burrus.

Avant de laisser la place à M. Burrus, du bureau ATB, qui a étudié le projet avec le bureau RWB, M. Ismaël Paupe explique brièvement pourquoi le conseil soumet ce crédit au vote de l'assemblée.

D'après les statuts du SEPE, la compétence de la commission est de 1 mio de francs. Tout crédit dépassant ce seuil doit être soumis aux communes membres par le biais de leur assemblée communale, à l'exception de Porrentruy. A Porrentruy, la compétence revient au conseil de ville, jusqu'à 2 mio, puis au-delà au peuple par votation.

Il cède ensuite la parole à M. Fabrice Burrus pour la présentation en détail des travaux compris dans ce crédit de 3.19 mio.

M. Burrus donne connaissance des travaux que comprend le crédit de 3.19 mio.

Il présente le projet de réhabilitation de la STEP avec quelques informations techniques sur le projet.

La durée de vie normale d'une station d'épuration est de 33 ans. La STEP comptabilise une durée de vie de 34 ans et présente quelques problèmes techniques urgents tels que des fuites de gaz dans la partie supérieure des digesteurs, stockeurs et réacteurs de boues.

Il fait part ensuite des objectifs du projet soit :

- ✓ modifier et moderniser le système de chauffage des boues
- ✓ réhabiliter les digesteurs et stockeurs
- ✓ optimiser énergétiquement le traitement des boues pour éviter les déperditions
- ✓ optimiser la gestion des apports des boues extérieures
- ✓ optimiser le système de ventilation performant
- ✓ assainir les locaux et rénover la passerelle extérieure

Il donne les explications pour chaque poste ci-dessus en expliquant les travaux qui seront réalisés.

La grande contrainte de ce projet est liée au maintien en activité de l'exploitation de la STEP. Les interventions seront gérées par étape, la première phase étant le maintien du digesteur actuel pendant l'intervention sur le stockeur.

Concernant le coût, il informe l'assemblée que le devis est basé sur des appels d'offres qui précisent les coûts des interventions d'où le montant de Fr. 3,19 mio. Il commente en détail les différents postes du devis.

Il relève que cet investissement n'aura pas de conséquence pour les communes sur les montants qu'elles versent annuellement au fonds de renouvellement.

Il précise qu'une réhabilitation de la STEP existante est moins onéreuse que la construction d'une nouvelle STEP.

Il donne ensuite le planning des différentes phases ; le début des travaux étant planifié en avril 2022 et la fin estimée en milieu d'année 2023.

Au terme de la présentation, M. le Président remercie M. Fabrice Burrus et ouvre la discussion :

M. Brice Prudat se dit surpris du terme modernisation alors que les travaux présentés ce soir ne sont que des travaux de réfection de trous et de peinture. Sans remettre en question lesdits travaux, il demande ce qui est prévu pour le traitement des eaux face au plastique. M. Fabrice Burrus relève que la STEP de Porrentruy est déjà équipée d'appareils de décantation nécessaires pour gérer les micropolluants. Il rappelle qu'à l'heure actuelle, la STEP fonctionne mais l'état vétuste induit des interventions urgentes.

Mme Chantal Viatte demande dans combien de temps la prochaine réparation sera nécessaire. M. Fabrice Burrus relève qu'après les travaux, la STEP est à nouveau fonctionnelle pour une trentaine d'années.

M. André Berberat demande quel montant annuel la commune devra verser au SEPE. M. Ismaël Paupe informe l'assemblée que le montant annuel versé au SEPE est de Fr. 180'000.--. Le crédit présenté ce soir ne modifie pas cette contribution. M. Jean-Philippe Kohler précise que les travaux prévus n'auront pas d'impact sur les finances de la commune.

La parole n'est plus demandée. M. le Président remercie les intervenants et demande à l'assemblée communale :

- Acceptez-vous le crédit de Fr. 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE) pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP et donner compétence à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement ?

  Résultat : 39 OUI, sans avis contraire

3. Discuter et voter les comptes 2020 ainsi que la liste des dépassements budgétaires

M. le Président cède la parole à M. Didier Jolissaint, maire et en charge des finances pour l'entrée en matière.

A titre de préambule, M. Didier Jolissaint explique à l'assemblée communale pourquoi les comptes ne sont soumis que le 4 octobre 2021 alors que cette étape devrait se réaliser normalement au plus tard vers la fin du premier semestre. Il s'empresse de préciser que le délégué aux affaires communales a été nanti de cette situation bien comprise.

Comme déjà relevé lors de l'assemblée du 22 mars 2021, date d'acceptation du budget 2021, la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021 ont été compliqués. Cela a commencé avec les absences pour raison de santé de l'ancienne caissière Mme Laure Dargier, suivies de son départ de la commune. Par la suite, il a été fait appel à différentes personnes qui ont accepté de mettre leur disponibilité et leurs compétences au service de la commune durant quelques temps. Ainsi Mme Thérèse Barré, M. Raphaël Schneider et M. Olivier Godat ont apporté leur contribution respective au bon fonctionnement du service de la comptabilité et de la caisse communale. Il les remercie vivement une nouvelle fois de leur soutien si indispensable.

En mars dernier, l'arrivée de la nouvelle caissière Mme Marie-France Julmy annonçait la sortie du tunnel. Mme Julmy n'a pas tardé à s'atteler au premier exercice sous le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 avec notamment les corrections de bilans, la mise à jour de la facturation et du suivi des débiteurs, la reprise et corrections des répartitions des produits fiscaux dans le nouveau plan comptable et il en passe pour enfin parvenir à la clôture des comptes 2020. Il la remercie d'ores et déjà pour son engagement.

La situation décrite a inévitablement induit également des adaptations rapides et des engagements répétés de l'ensemble du personnel de l'administration communale. La cheffe du personnel et secrétaire communale Véronique Metafuni, David Staine pour l'informatique, Jenny Cuna pour les tâches administratives en lien avec les impôts et la reprise de la fonction de préposée à l'AVS ainsi que la stagiaire Mlle Emilie Barré comme soutien à la caisse essentiellement qu'il tient également à remercier.

La commission de vérification des comptes et celle des finances ont témoigné de leur souplesse et de leur confiance dans leurs missions respectives. Il remercie également les membres des deux commissions.

Au chapitre des remerciements, bien que parfois des vues divergentes ou même des tensions et des moments de doute au sein du conseil communal ont pu surgir légitimement durant cette période pénible, il veut également remercier les membres de cette équipe qui lui ont finalement, successivement, donné les feux verts quand il le fallait, pour nous permettre d'avancer efficacement.

Pour revenir aux comptes 2020, les années se suivent mais ne se ressemblent pas ! C'est le cas pour les comptes 2020 qui laissent apparaître un déficit de Fr. 430'556.03 alors que le budget prévoyait un solde négatif de Fr. 44'016.90. Ce reliquat négatif est le premier de cette législature et le second depuis les deux dernières législatures.

Il relève les points marquants suivants :

- Baisse importante des rentrées fiscales des personnes physiques mais surtout des personnes morales (répercussions du contexte sanitaire).
- Correctifs de bilans, adaptations d'amortissements linéaires et remise à niveau de ducroires.
- Pertes justifiées des services des eaux et des déchets
- Prélèvement à la réserve budgétaire
- Les dépenses liées au Covid peuvent être estimées à Fr. 40-45'000.00. Les coups de pouce aux sociétés locales ainsi qu'aux commerces locaux actifs dans les métiers de la bouche sont compris dans ce montant.

Au niveau des investissements, le conseil communal a engagé environ Fr. 650'000.00 bruts. La totalité a été financée sans recourir à l'emprunt par les liquidités.

Parmi les objets, il note le surcoût de 29 % pour la transformation de la nouvelle place de jeux « Route d'Airmont » qui finalement aura coûté environ Fr. 84'000.00. Cela s'explique par l'abandon du mandat d'EFEJ censée mettre une équipe à disposition gratuitement (montant important). La Covid19 n'est pas étrangère à cette situation. Le conseil communal a donc eu recours aux services d'une entreprise privée, accompagnée par le personnel de la voirie, qui a réalisé cette infrastructure.

Il informe également l'assemblée que la dette communale a continué de se rétracter en 2020 à Fr. 13'357'775.00.

Au terme de son entrée en matière, il relève que la commission des finances et le conseil communal proposent d'accepter les comptes 2020.

M. le Président remercie M. Didier Jolissaint et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Il passe la parole à Mme Marie-France Julmy pour la présentation des comptes en informant l'assemblée qu'en premier lieu, une vue d'ensemble des comptes avec la liste des dépassements budgétaires seront présentées. Puis, les comptes seront présentés chapitre par chapitre avec ouverture de la discussion après chaque chapitre. Puis, une discussion générale sera à nouveau ouverte au terme de la présentation. Le vote final aura lieu après lecture du rapport de la commission de vérification des comptes par M. Olivier Godat, Président de ladite commission.

Mme Marie-France Julmy informe l'assemblée que :

- le budget prévoyait un déficit de Fr. 44'016.90.— alors que le résultat soumis ce soir affiche une perte de Fr. 430'556.03 précisément après un prélèvement à la réserve budgétaire de Fr. 300'000.00.

- la différence budgétaire est directement liée au chapitre des impôts qui diminue les comptes de Fr. 226'000.— pour les PPH et de Fr. 807'000.00 pour les PMO, ainsi que la réévaluation à la valeur vénale des participations au SEDRAC pour Fr. 300'000.00.

- aucun dépassement budgétaire ne doit être soumis à l'approbation de l'assemblée.

- au bilan, la dette au 31.12.2020 s'élève à Fr. 13'357'775.00.

- les comptes ont été établis sur la base des différentes taxes acceptées lors de l'assemblée du budget ; taxes qu'elle rappelle.

- s'agissant de l'autofinancement, elle relève que la commune de Courgenay a un découvert de financement de Fr. 1'166'339.49 avec les services communaux. Sans les services communaux le découvert se monte à Fr. 1'408'567.19

M. le Président ouvre la discussion en relevant que l'assemblée de ce soir ne devra pas se prononcer sur des dépassements budgétaires.

La parole n'est pas demandée, Mme Marie-France Julmy présente les comptes chapitres par chapitre.

0 Administration générale

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 786'517.— et les produits à Fr. 323'369.— soit Fr. 463'147.-- d'excédents de charges. Cela s'explique notamment par une augmentation pour la réévaluation à la valeur vénale des participations du SEDRAC pour Fr. 299'999.00, ainsi qu'une augmentation de la masse salariale et des charges sociales pour Fr. 20'000.00 liées au remplacement de l'agente administrative et de la caissière communale.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

1 Ordre et sécurité publics - défense

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 102'599.-- contre Fr. 106'774.— de produits, soit Fr. 4'174.-- d'excédent de produit. Pas de commentaire particulier.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

2 Formation

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 3'066'781.— contre Fr. 69'388.— de produits, soit Fr. 2'997'392.— d'excédent de charges.

Au degré primaire, une augmentation de la masse salariale de Fr. 35'000.00 est constatée ainsi que des frais de maintenance liés à l'informatique pour Fr. 5'000.00. Il y a aussi une diminution des frais liés au chauffage de Fr. 15'000.00 lié à la période de semi-confinement dû à la COVID19.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

3 Culture – sports – loisirs - églises

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 215'090.-- et des produits pour Fr. 7'805.-- soit un excédent de charges pour Fr. 207'285.—. La pandémie a eu des effets sur ce service. En effet, des manifestations n'ont pas eu lieu, donc moins de charges et de recettes pour Fr. 16'000.00. Les sociétés locales ont reçu une indemnité-soutien « COVID19 » pour compenser les recettes non réalisées à la « Fête du Village », pour un total de Fr. 9'000.00

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

4 Santé

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 25'273.— et pas de produit.
Les frais liés à la COVID-19 pour les tâches des employés communaux sont comptabilisés dans ce service pour un montant de Fr. 8'500.00.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

5 Prévoyance sociale

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 2'250'580. -- et des produits pour Fr. 51'915.— soit Fr. 2'198'665.-- d'excédent de charges. L'association de la crèche-garderie CAPE présente un déficit moins important que prévu. Les secours d'assistance ont doublé par rapport au budget. En lieu et place du repas de Noël des ainés, ceux-ci ont reçu des bons à faire valoir dans les commerces du village.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

6 Trafic – transports - télécommunication

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 679'330.-- contre Fr. 154'310.-- de produits, soit Fr. 525'019.-- d'excédent de charges. Pas de commentaire particulier.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

7 Protection de l'environnement – aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 547'610.-- et des produits pour Fr. 529'531.— soit un d'excédent de charges de Fr. 18'078.—. Les autres années, l'achat d'eau était comptabilisé avec une année de décalage. L'achat d'eau des années 2019 et 2020 a été comptabilisé dans l'exercice 2020 afin qu'il soit en adéquation avec les ventes

Assainissement des eaux usées

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 244'468.-- et des produits pour Fr. 444'456.--, soit un excédent de produits de Fr. 199'988.—. Pas de commentaire particulier.

Déchets

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 201'937.— et Fr. 158'581.— de produits, soit un excédent de charges de Fr. 43'356.—. Le ramassage du compost et du verre a coûté plus que budgétisé, soit Fr.11'000.00 et les recettes ont été plus basses que prévues, soit Fr. 8'000.00.

Corrections de cours d'eau

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 15'983.—et des produits pour Fr. 39'536.--, soit un excédent de produits de Fr. 23'553.—. Pas de commentaire particulier.

La discussion est ouverte :

M. Henri Schneider demande d'où vient le montant de Fr. 39'000.-- de revenu. Mme Julmy relève qu'il s'agit de la taxe des eaux de surface encaissée depuis le 1er janvier 2021 et calculée de la manière suivante soit 0,10 ‰ de la valeur officielle des immeubles. Cette taxe permet l'entretien des cours d'eau.

8 Economie publique

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 184'682.— et des produits pour Fr.152'804.--, soit un excédent de charges pour Fr. 31'872.—. La perte du triage forestier est inférieure aux prévisions, soit Fr. 16'546.00. La commune a versé pour Fr. 15'000.00 un soutien COVID-19 aux commerces locaux liés au métier de la bouche.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

9 Finances - Impôts

Mme Marie-France Julmy relève que les charges se montent à Fr. 801'493.— de charges et pour Fr. 7'113'147.— de produits, soit un excédent de produits de Fr. 6'311'654.—. Les impôts des personnes physiques sont moins importants que prévus. La reconstitution du ducroire pour Fr. 139'000.00, la diminution des impôts sur le revenu de Fr. 303'543.00 et une augmentation de l'impôt des frontaliers de Fr. 56'455.00 (année 2019) expliquent ce manque de revenu.
Les impôts sur le bénéfice des personnes morales sont inférieurs aux prévisions de Fr. 551'000. La part des impôts des personnes morales redistribués aux commune du SEDRAC s'élève à Fr. 227'566.00
Par contre, il est constaté une augmentation au niveau des gains immobiliers et des gains en capital pour un total de Fr. 93'500.00.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Mme Marie-France Julmy termine sa présentation en rappelant que les charges totales des comptes 2020 s'élèvent à Fr. 9'160'543.24 pour Fr. 8'729'987.21 de produits soit Fr. 430'556.03 de perte après prélèvement à la réserve budgétaire de Fr. 300'000.00 .

M. le Président remercie Mme Julmy pour sa présentation et ouvre la discussion générale :

M. Erwann Winkler pour sa bonne compréhension relève qu'il a été mentionné que les impôts des PP et PM sont des projections. Cela implique-t-il que les comptes 2020 seront corrigés une fois en connaissance des montants réels connus ou ces montants seront impactés sur les comptes 2021 ? Mme Marie-France Julmy relève que les comptes 2020 ne seront plus touchés. Les éventuelles modification en cours d'année seront comptabilisées dans les années futures dans les rubriques liées à cet effet.

M. Brice Prudat demande à quoi correspond le montant des charges de Fr. 300'000.-- lié aux impôts. Mme Marie-France Julmy relève qu'il s'agit de partages d'impôts avec d'autres communes, le partage des impôts de la SEDRAC, de la constitution du ducroire, …

M. Jean-Baptiste Petignat demande le montant disponible au fonds de réserve lié au service des déchets. Mme Julmy relève que le solde du fonds de réserve est de Fr. 0.00. Il demande si une augmentation de la taxe sera envisagée pour que le service s'autofinance. Mme Marie-France relève que ce point sera expliqué sous le point 7) de l'ordre du jour.

M. Jean-Baptiste Petignat demande le solde du fonds des eaux. Mme Marie-France Julmy relève que le solde avoisine est d'environ Fr. 650'000.,--. M. Didier Jolissaint articule le montant exact qui est de Fr. 694'969--.

La discussion n'est plus demandée, M. le Président donne la parole à M. Olivier Godat , Président de la commission de vérification des comptes pour la lecture du rapport de vérification des comptes. Au terme du rapport, la commission demande à l'assemblée de ratifier les comptes et remercie la caissière pour son travail et sa disponibilité.

Au terme de la lecture M. Jean-Philippe Kohler remercie les membres de commission de vérification des comptes pour leur travail et demande à l'assemblée

- Acceptez-vous les comptes 2020 ?

  Résultat : 39 OUI, sans avis contraire

M. le Président remercie la caissière pour la qualité de son travail.

4. Nomination d'un membre à la commission de vérification des comptes pour la fin de la période législative 2018 – 2022

M. le Président informe l'assemblée que pour des raisons évidente d'indépendance, la nomination des membres de la commission de vérification des comptes n'est pas de la compétence du conseil communal mais de l'assemblée communale ceci conformément à l'art. 17 al. 2 du règlement d'organisation et d'administration de la commune (ROAC).

Aussi et suite au décès du membre regretté M. Gérard Metzger, à qui vont les pensées du Président, il y a lieu de nommer un nouveau membre.

Même si la tâche de vérification des comptes est éloignée de tout contingente politique, M. le Président relève qu'il faut respecter dans sa composition le facteur de représentativité. Aussi, le conseil communal a informé le parti « PDC » de cette vacance et dès lors il demande à l'assemblée si quelqu'un à une proposition à formuler.

Mme Régine Guélat prend la parole pour proposer la candidature de M. François Lopinat. Agé de 24 ans, domicilié depuis l'âge de 3 ans dans la commune de Courgenay. Il a obtenu sa maturité gymnasiale à St-Charles et St-Maurice. Il a poursuivi ses études pour obtenir un bachelor en mathématique. Actuellement il est en formation pour l'obtention de son brevet au niveau secondaire I et II.

M. Jean-Philippe Kohler remercie Mme Guélat et demande à l'assemblées s'il y a une autre proposition.

Aucune autre proposition n'étant amenée, M. le Président demande à l'assemblée communale :

- Acceptez-vous de nommer M. François Lopinat comme membre de la commission de vérification des comptes pour la fin de la législature 2018-2022 ?

  Résultat : 35 OUI, sans avis contraire

5. <u>Discuter et voter le droit de cité à Mme Maudru Isabell</u>

M. le Président signale que conformément à l'art. 16 al. 2 du règlement d'organisation et d'administration de la commune (ROAC) l'admission et la promesse d'admission du droit de cité communal est de la compétence de l'assemblée communale. Il demande à l'assemblée si Mme Maudru ou quelqu'un concerné par cette naturalisation est présent dans la salle ce qui ne semble pas être le cas.

M. le Président cède la parole à M. Didier Jolissaint, maire en charge du dossier pour l'entrée en matière.

M. Didier Jolissaint relève que Mme Maudru a déposé une demande de naturalisation ordinaire le 20 janvier 2020. Etant domiciliée à Courgenay, cette dernière souhaite obtenir le droit de cité de Courgenay. Le Service de la population a auditionné Mme Maudru et est favorable à l'obtention du droit de cité cantonal.

M. le Président remercie M. Didier Jolissaint et demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Il redonne la parole à M. Didier Jolissaint pour la présentation du dossier de Mme Maudru.

M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que Mme Maudru Isabelle claire Marie-Thérèse :

- est née le 30 mai 1973 à Delle, territoire de Belfort France
- divorcée
- opératrice de terminaison horlogère
- domiciliée En-Fontaine-Allée 4 à Courgenay depuis 2015
- a vécu à Lugnez puis Bonfol avant de s'installer à Courgenay
- n'a aucun arrérage d'impôt

Au terme de la présentation, M. le Président remercie M. Jolissaint et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, M. le Président remercie et demande à l'assemblée communale :

- Acceptez-vous le droit de cité à Mme Maudru Isabel ?

  Résultat : 38 OUI, sans avis contraire

M. le Président souhaite la bienvenue à la nouvelle concitoyenne.

6. Divers

M. le Président cède la parole à M. le Maire :

M. Didier Jolissaint donne les informations suivantes :

- La digitalisation et la robotisation font partie de notre quotidien professionnel. La commune suit vraiment la tendance par l'introduction soutenue de nouvelles technologies dans les tâches administratives. Elle est en train de finaliser la mise en place de robots destinés à exécuter deux tâches répétitives. Cela a pour avantage de dégager du temps pour le personnel concerné qui pourra se pencher sur des dossiers. C'est plus motivant pour un collaborateur, c'est aussi synonyme de réductions des coûts et le risque d'erreurs (humaines). Ceci est devenu possible grâce à une entreprise de la région qui a proposé ce partenariat pour le lancement de ce procédé. Devisé à plusieurs milliers de francs, l'opération sera gratuite pour Courgenay. En contrepartie, la commune sera appelée à témoigner de l'efficacité de ce nouveau système
- Côté personnel communal, le conseil communal a procédé à l'engagement définitif de Mme Julmy, au terme de sa période d'essai de six mois ;
- un audit externe a été réalisé en début d'année pour l'ensemble du personnel. Un groupe de travail interne planche actuellement sur ce dossier afin d'en tirer des propositions qui seront soumises au conseil communal prochainement. L'assemblée communale en sera tenue informée dans les grandes lignes en temps opportun ;
- il remercie toutes les personnes impliquées dans la mise sur pied de la fête du village cet été ainsi que les marchés à la rue de la Gare et le prochain marché de Noël, ceci sous la conduite respectivement des membres du conseil communal, M. Mathieu Cerf et Mme Valérie Froté ;

M. le Président ouvre la discussion dans un premier temps aux membres du conseil communal. Personne ne souhaitant prendre la parole, il ouvre la discussion générale :

M. Brice Prudat demande comment la commune s'assure de la protection des données privées et que fait–elle pour éviter tout piratage. David Staine, responsable informatique, relève que la commune est hébergée chez A-z informatique, société qui héberge également la République et canton du Jura. Elle possède un système de sécurité très performant. Les données sont stockées dans un server protégé ; le risque de piratage est quasi nul. Il informe également l'assemblée que prochainement, la commune sera équipée d'un système d'archivage GED et en conformité avec les bases légales les documents qui pourront être détruits le seront.

M. Jean-Jacques Comte, Président de la commune ecclésiastique, souhaite informer l'assemblée que la rénovation de la chapelle « St-Eloi » arrive à son terme. L'inauguration de la chapelle a été agendée le 1er décembre 2021 (fête de St-Eloi). La paroisse se réjouit d'accueillir la population à l'occasion de cette inauguration pour partager le verre de l'amitié dès 18h30 et jusqu'à 20h.

M. François Lopinat rebondit sur l'intervention de M. Prudat et demande en quoi consiste la robotisation en cours d'installation à la commune. M. Didier Jolissaint relève qu'il s'agit de deux robots qui effectueront des tâches récurrentes à la place des employés. Il donne comme exemple les avis 119 pour annoncer toute modification aux impôts. M. François Lopinat relève qu'il s'agit en fait de remplir des formulaires par des robots, ce que confirme M. Didier Jolissaint.

Mme Régine Guélat demande le coût de l'audit et quelles mesures ont été mises en place pour améliorer la situation. M. Didier Jolissaint articule le coût d'env. Fr. 25'000.-- et comme dit précédemment, rappelle que le conseil communal n'a pas encore pris de décision. Le groupe de travail arrive au terme de son examen et soumettra prochainement des pistes à valider par le conseil communal. Les décisions prises seront appliquées le plus rapidement possible.

M. Mamady Kaba remercie la commune pour avoir mis 3 bancs et 3 tables à disposition des gens pour s'assoir lors du dernier marché.

M. Mamady Kaba trouve que les plaques de rue indiquant « Le Genévrier » et « les Carrelles » ne sont pas placées de manière optimale ; elles vont dans le même sens. Le conseil communal prend note et fera le nécessaire.

Mme Marie-Joëlle Zuber demande si les caméras situées à la place de l'éco point de la gare et du couvert à vélos sont fonctionnelles. M. David Staine informe l'assemblé que la mise en service a été agendée le lundi 11 octobre 2021.

M. Erwann Winkler revient sur l'article paru dans la presse suite à la démission d'un membre du conseil et son remplacement qui paraît rocambolesque et demande ce qu'il en est. M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que la presse s'est emparée de cette information pour en faire un article. Toutefois, il informe l'assemblée que le conseil communal a été informé de la démission de M. Raphaël Rebetez par oral. Il écrira au vienne-ensuite dès qu'il aura reçu la démission officielle par écrit de M. Raphaël Rebetez.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clos les débats.

7. Information sur la déchèterie communale

M. Jean-Philippe Kohler rappelle à l'assemblée qu'il s'agit d'une simple information qui ne donne lieu à aucune décision. Il passe la parole à Mme Valérie Froté, conseillère communal en charge du dossier.

Mme Valérie Froté informe l'assemblée que le service des déchets qui devrait s'autofinancer comme tout service communal n'est plus autofinancé depuis de nombreuses années. Le conseil communal a examiné plusieurs pistes et a trouvé une solution de partenariat avec une entreprise privée qui a accepté de reprendre tous les déchets de la commune soit les déchets payants comme les déchets gratuits.

Une concession a donc été signée entre l'entreprise et la commune impliquant la fermeture de la déchèterie pour la fin de l'année.

Mme Valérie Froté souligne que le problème rencontré à la déchèterie communale provenait des déchets payants qui, pour la plupart, n'auraient pas dus être acceptés à la déchèterie et qui ont occasionné des frais importants.

La nouvelle loi sur les déchets, acceptée par le parlement en 2020 applique le principe de la taxe causale soit « pollueur – payeur » ou « consommateur-payeur ». Ce principe qui est juste sera donc appliquée dès le 1er janvier 2022.

Pour une transition douce, le conseil communal remettra un bon par ménage pour un forfait de 40 kg par ménage ; bon qui sera distribué en fin d'année.

Pour information et selon les statistiques fédérales, Mme Valérie Froté relève qu'un ménage produit environ 30 kg d'encombrants par année.

La taxe de base sera donc adaptée (diminution) en conséquence et sera votée dans le cadre du budget 2022.

Mme Valérie Froté informe également l'assemblée qu'un fascicule regroupant toutes ces informations est en cours de préparation et sera distribué avant la fin de l'année.

M. Jean-Philippe Kohler remercie Mme Valérie Froté pour la présentation et ouvre la discussion :

M. André Berberat demande si la récupération des bouteilles et boîtes de conserve seront maintenues à la gare. Mme Valérie Froté relève que les éco points de Courgenay et Courtemautruy seront maintenus.

M. Jean-Pierre Petignat demande à quelle date ce changement entrera en vigueur. Mme Valérie Froté répond que le changement en vigueur au 1er janvier 2022.

Mme Chantal Viatte demande si les ramassages des encombrants seront maintenus. Mme Valérie Froté répond par la négative ; ils seront supprimés car les gens déposeront des tonnes de déchets en bordure de route et le principe du « consommateur-payeur » n'est pas appliqué. Mme Chantal Viatte s'inquiète pour les personnes âgées. Mme Valérie Froté relève que le conseil communal y a pensé également ; une réflexion est en cours. Elle relève que deux ramassages papiers seront maintenus.

M. Henri Schneider relève le risque de déchets sauvages avec la fermeture de la déchèterie communale. Il demande au conseil communal ce qu'il a mis en place pour l'évacuation des déchets qu'il pourrait retrouver sur ses pâturages comme cela a déjà été le cas. Il a déjà retrouvé des appareils électroménagers dans ses champs. Mme Valérie Froté sait que ce changement engendrera des incivilités ; le conseil communal s'y attend. Les cantonniers seront mis à contribution pour palier à ce genre de dépôts sauvages. M. Henri Schneider prend note que la commune mettra quelque chose en place pour évacuer ce genre de déchets sur parcelles privées. Mme Valérie Froté relève que le conseil communal fera au mieux pour satisfaire tout le monde.

M. Brice Prudat demande la durée du contrat qui est signé avec l'entreprise privée. Mme Véronique Metafuni relève que la concession est signée pour 3 ans. M. Brice Prudat demande ce que le conseil communal compte faire de la parcelle qui accueille actuellement la déchèterie. Mme Valérie Froté relève que la commune était en location ; elle a résilié le contrat pour la fin de l'année.

Mme Chantal Viatte demande s'il y aura des conteneurs semi-enterrés. Mme Valérie Froté répond par la positive. La Section des permis de construire doit délivrer le permis de construire.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clos les débats ; il est 21h42. Il remercie les citoyens et citoyennes pour leur participation à cette assemblée, leur souhaitent de belles vacances d'automne et bon retour dans leur foyer. Il se réjouit de les retrouver en décembre à l'occasion de prochaine assemblée.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président	La Secrétaire
J.-Ph. Kohler	V. Metafuni